

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2675

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2675 intitulé :

« Règlement de contrôle intérimaire (RCI)
concernant la conservation des milieux naturels
et l'encadrement du développement »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 15^e jour de septembre 2026.

Le greffier,



René Chevalier